



CS -OL 28/03/19

Procès-verbal du conseil d'administration du 05 mars 2019

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour envoyé le 26/02/2019 repris ci-après, confirmé aux administrateurs le 05/03/2019.

Présents : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Jean-Claude Secchi, Charles Lacombe, Georges Davignon, Claude Saulgeot, Laurent Billet

Représentés : Michel Bodoy : pouvoir à Olivier Labasse ;

Le Conseil peut délibérer valablement (8 présents et 1 pouvoir).

Excusés : Michel Meyer,

Adhérents présents : Jean Balastre

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation :

- Ordre du jour du CA envoyé le 26/02/2019 complété le 05/03/2019
- Procès-verbal de la réunion du CA du 05 février 2019
- « Save the date » de l'AG 2019 et de la Conférence de Michel Maya

1) Approbation du PV du CA du 05 février 2019 :

Le projet du 18/02/19 adressé préalablement aux administrateurs qui l'ont ratifié, est officiellement approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne à la rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales » du site internet de BVV www.bienvivreaveyrier.org dont les administrateurs voudront bien faire la promotion aux sociétaires.

Confirmation d'envoyer nos comptes-rendus « papier » à Mme le maire de Veyrier et au Président du Grand Annecy.

2) Préparation de l'Assemblée Générale du 28 mars 2019 :

Le « save the date » (projet OL– photo J.Moreau de l'embarcadère de Veyrier) est approuvé et sera utilisé dans l'invitation et le « flyer » annonçant notre AG. Olivier se charge de son texte et sa sortie est prévue pour le début de la semaine du 11 mars ; Mireille est chargée de son impression et donnera 25 exemplaires à Jacques chargé de la distribution aux commerçants, services médicaux... 20 à Georges, 10 à Claude et 10 à elle-même ; distribution à partir du 17 mars.

La presse sera contactée par Olivier de même que Ph. Mignotte ; Jean Claude contactera la Mairie pour l'affichage lumineux. Les convocations « papier » seront adressées aux adhérents par voie postale pour les extérieurs et voie pédestre pour les veyrolains. Mireille et Claude s'en chargent. Olivier rédige et envoie les convocations par mail sur les fichiers mis à jour par Jean Claude (Adhérents 2018+ 2019...) et l'invitation (VIP et sympathisants).

Le Président insiste pour que cette AG soit un succès : il faut s'engager auprès de ses voisins et amis pour qu'ils viennent nombreux écouter M. Maya.

Notre leitmotiv demeure : il faut que Veyrier demeure « accueillant, propre, convivial, participatif... »

Pour la partie statutaire de l'AG, comme d'habitude Olivier, Claude et Jean-Claude se chargent des rapports moral, actualité, et financier.

Jean-Claude présente les chiffres bruts de l'exercice comptable : l'excédent d'exploitation est de 66,52€ auxquels il faudra ajouter les intérêts financiers touchés en début 2018.

Claude a vérifié les membres sortants qui sont : Olivier Labasse, Jacques Lelarge et Laurent Billet. Les différents montants de cotisation 2020 resteront inchangés.

Jean Claude est le relais technique de Cyril Forget pour la vidéo et la sono.

3) Voie verte Veyrier-Menthon :

Les travaux commencent entre Veyrier et Menthon et les 220 tilleuls ont été abattus. Le CA se prononce à l'unanimité pour ces arbres soient remplacés comme l'avaient promis en son temps Mme le Maire (qui semble vouloir se rétracter) et par M. Duvernay pour le Département. Ceci a été confirmé dans la presse (DL, Essor) contactée par le Président.

Mireille et Claude demandent qu'un espace piéton soit créé entre le sommet de la cote de Chavoires et les propriétés Mérieux et Salomon où se côtoient cyclistes, piétons, autos sur une partie de cette portion de voie

verte et autres rollers, trottinettes, chien, point de rassemblement d'ordures ménagères et parking ...

4) Propreté centre bourg :

Olivier renouvelle sa demande de sécuriser les piétons en élargissant les trottoirs entre la Poste et le rond-point des Pérouzes, des 2 cotés, cf. le parking en épi qui occulte le trottoir aval obligeant les piétons à marcher sur la route et le trottoir amont pour aller vers la cinémathèque (il est impossible pour un adulte de tenir la main d'un enfant, le déplacement des enfants de la crèche vers la cinémathèque l'a démontré une fois de plus il a quelques jours)

La propreté du centre village en particulier rue de la Voûte (poubelles des bâtiments de l'ancien hôtel de la baronne et annexe, mégots-bouts filtres de cigarette vers la Croix de la Ruaz et la Baronne...) est toujours à déplorer : une lettre sera adressée à la mairie pour y remédier. Mme Chevreau qui s'est plainte auprès de la police municipale s'est vue réprimandée par celle-ci qui raccrocha brutalement la conversation téléphonique qu'elle avait engagée avec elle.

5) Urbanisme :

Nous attendions Mme Chapel qui devait nous exposer ses problèmes liés à son accès garage et au devenir du terrain Gibello à côté de Nathalie Fleurs (ex-parking privé). Elle a envoyé une lettre explicative.

6) Bilan et rapport technique CNDP des concertations LOLA-PDU

Nous attendons le rapport (sur le déroulé de la concertation vs la charte de participation du public signée par BVV et le Grenelle) de la Garante de la CNDP qui est annoncé prochainement avec celui (cf. analyse des études, analyse de la fidélité et la véracité des informations des documents de présentation des MO, préconisations et scénarii alternatifs du Grenelle) de l'expert technique indépendante nommée par la CNDP.

7) Questions diverses :

-**La servitude de « marchepied »** est de nouveau d'actualité avec la réouverture d'un sentier breton fermé depuis 37 ans suite à l'annulation, par un Préfet perspicace et les services de l'Etat, d'un arrêté municipal (Brice Lalonde...) qui avait interdit le passage d'une partie du littoral au droit de propriétés privées (Brice Lalonde, John Kerry); la situation évoque le cas du lac d'Annecy, et , à Veyrier, le « quai » de Chavoires qui n'est plus praticable depuis quelques années entre la voie verte route d'Annecy et l'impasse du clos...

Claude pose la question de la participation de BVV au « grand débat national » afin de souligner notre attachement à la loi littoral et à la loi de servitude de passage piéton : le bureau s'interroge sur l'opportunité de le faire au nom de BVV plutôt qu'à titre individuel. A chacun de participer et proposer ce thème parmi d'autres (TC, mobilité, préservation du Lac, économie, fiscalité, etc...)

- Muret face au futur système U : modification de la surface pour éviter la réfraction du bruit (demandé depuis 2 ou 3 ans).

- **Vie de l'Association : 101 cotisants en 2018** ; l'appel de cotisation 2019 a été envoyé ; 18 renouvellements nous sont déjà parvenus, les autres sont attendus à l'AG ; merci à tous .

Prochain CA : Séance ouverte le mardi 02 avril à 18 h. à la salle de réunion de la Veyrière